

République Française

Département de l'Hérault



QR. code

**Commune de Rosis**



Séance du 7 janvier 2013 à 20 h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA - Germain FARENQ - M. Moïse ROQUE - M. Eric NAUTRE – Mlle Nathalie MENDES

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mme Sandrine LECLERCQ – ( Pouvoir à Jacques MENDES ).  
Mme Arlette ARAGON.(Pouvoir à Germain FARENQ).

Secrétaire de séance : Mlle Nathalie MENDES.

**Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal  
et les employés communaux  
vous souhaitent une bonne et heureuse année 2013**

### Ordre du jour

1. Approbation du PV de séance du Conseil Municipal du mois de Décembre 2012
2. PLU - Etude Hydraulique - projet de réalisation de l'étude par le cabinet « Aqua conseils »
3. PLU - Travaux topographique désignation d'un géomètre expert
4. Travaux d'enfouissement du réseau AEP de 'Rogainard'
5. Parc Naturel Régional du Haut Languedoc- signature du Décret de labellisation
6. Travaux d'enfouissement du réseau AEP de Rogainard
7. Décret de classement du label - « Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc »
8. Andabre – Avis d'appel d'offre pour la restauration du pont vieux d'Andabre
9. Maison du Mouflon – Complément d'aménagements
10. Fixation du prix de la redevance des OM et du SPANC
11. CPIE- Le maire élu comme administrateur au collège Assoc.et Particuliers
12. Présentation des vœux de la municipalité à la population
13. Présentation des vœux de la Communauté de Communes
14. Bulletin municipal n° 9 - 2012 /2013

### Pour Info



**QR CODE : Comment ça marche ?**

**Vous retrouverez de plus en plus ces pictogrammes au fil des pages des magazines, sur les bulletins municipaux et autres flyers. Grâce à une application gratuite, à télécharger sur votre Smartphone ou votre tablette tactile, vous pourrez lire des contenus vidéo en plaçant le code face à la caméra de votre portable.**

**Essayez celui dédié à la commune de Rosis qui vous envoie sur le site internet de la commune.**

## **TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET**

**<http://www.rosis-languedoc.com>**

**Fréquentation du site - Mois de décembre 2012 = **3 642 Visites****

**Fréquentation du site - Depuis le début de l'année 2012 = **50 039 Visites****

**La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,  
a accueilli lors de la saison 2012 = **2 100 visiteurs****

**OUVERTURE LE 1<sup>er</sup> MAI 2013**

### **1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE DECEMBRE 2012**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu du dernier **Conseil Municipal de Décembre 2012**.

**Avis du Conseil :** *le Conseil adopte le Compte Rendu du dernier Conseil Municipal de Décembre 2012.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention: /

### **2 - PLU - PROJET D'ETUDE HYDRAULIQUE PAR LE CABINET « AQUA CONSEILS » ZONES INONDABLES**

Monsieur le Maire informe et rappelle aux membres du conseil que la commune a lancé une procédure d'élaboration de son **PLAN LOCAL D'URBANISME**. Or, deux secteurs que la commune souhaite classer comme urbanisables, apparaissent comme concernés par un risque d'inondation d'après l'Atlas des Zones Inondables (**A Z I**) de Languedoc Roussillon.

Il précise que les incertitudes induites par le relativement faible niveau de précision de l'AZI observé sur certains secteurs, ne peuvent être levées qu'au moyen d'une étude hydraulique spécifique.

Il indique qu'une proposition technique et financière « d'Aqua conseils » - services ingénieries et conseil pour l'eau et l'environnement vient de nous être adressée. Le montant de la mission sera effectuée pour un montant forfaitaire de **4 200,00 € Hors Taxe, Soit 5 023,20 € TTC**.

Il propose donc au membre du Conseil compte tenu que le financement de cette étude doit être supporté par la commune, de l'autoriser à solliciter une aide financière de la communauté de communes dans le cadre des fonds de concours à hauteur de 50% du montant de la dépense et à signer tout acte afférent à ce dossier.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention: /

### **3 - PLU - TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES DESIGNATION D'UN GEOMETRE EXPERT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre de l'étude hydraulique qui va être faite par le Cabinet « Aqua conseil » pour déterminer les zones inondables, il est nécessaire dans le cadre de l'étude de faire des relevés topographiques.

Il indique que la détermination des zones inondables et des conditions d'écoulement des crues des deux cours d'eau nécessite la construction de deux modèles hydrauliques. De tels modèles nécessitent des données topographiques sous forme d'une série de profils en travers des cours d'eau et de leur plaine inondable.

L'appel à candidature que nous avons lancé, a retenu le cabinet ROQUES, pour la réalisation de ces données topographiques dont le montant du devis s'élève à 3 000 € hors taxe.

Il demande donc aux membres du Conseil, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au financement de ce dossier topographique et de solliciter une aide financière auprès de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à hauteur de 50% du montant de la dépense et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention: /

### **4 - CCMHL – DEMANDE FONDS DE CONCOURS POUR FINANCER L' ETUDE HYDRAULIQUE**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que dans le cadre de l'étude hydraulique qui va être faite par le Cabinet « Aqua conseil » pour déterminer les zones inondables, il est nécessaire dans le cadre de l'étude de faire des relevés topographiques qui nécessite l'intervention d'un géomètre.

Il indique que compte tenu que ces dépenses ne sont pas prévues dans le cadre de l'étude du PLU par la Communauté de Communes, il incombe à la commune d'en assurer le financement.

Il précise que cette mission topographique bien que réalisée par un autre intervenant, fait partie intégrante de l'étude hydraulique destinée à déterminer les zones inondables.

Il propose en conséquence, de solliciter la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour obtenir une aide financière à hauteur de 50% pour financer :

a) l'étude hydraulique « d'Aqua Conseils » d'un montant de 5 023,20 € **soit 2 511,16€**

b) Les travaux topographiques du géomètre expert pour un montant de 3 000,00 € **soit 1 500,00€**

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à engager la dépense et à solliciter les fonds de concours nécessaires au financement de ce projet et à signer tout acte afférent.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention: /

## 5 - CHEMIN DE RANDONNEE LES BANISSOUS - PROJET D'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE EN BOIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le **PR 36 les Banissous** et le **GR de PAYS « Tour de la Montagne du Haut Languedoc »** au départ de Cours le Bas, traversent la rivière le Casselouvre pour rejoindre via Compeyre la Montagne de ROSIS et le Caroux.

Il indique qu'en période hivernale et lors d'épisodes pluvieux, ce cours d'eau s'avère difficilement franchissable et qu'il est nécessaire, compte tenu de la fréquentation de cet itinéraire, près **de 4 000 randonneurs** durant l'année 2012 (*Enregistrement de ces données par des appareils mis en place par les randos pisteurs du Conseil Général*), de mettre en place une passerelle en bois, pour assurer le franchissement de la rivière en toute sécurité.

Il précise qu'un premier contact a été établi avec le Conseil Général et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, pour envisager la mise en place d'une passerelle tibétaine hors crue.

Il indique également que cet équipement une fois mis en place sera entretenu, par les randos pisteurs du Conseil Général de l'Hérault. Il demande aux membres du Conseil de prendre acte de ces informations.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention: /

## 6 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU AEP DE ROGAINARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil et rend compte des travaux effectués sur le réseau AEP à partir du Bassin d'alimentation en eau potable de Rogainard.

Il demande aux conseillers de la 2° section, qu'il y a lieu, pour que chacun comprenne bien, qu'ils expliquent à ceux qui les interpellent et aux résidents desservis par « **la source Rogainard** » que l'intervention que nous avons effectuée pour changer et enfouir le tuyau d'AEP en remplacement de l'existant, posée à même le sol, qui desservait l'habitation de Dominique Bourret à partir du Bassin de Rogainard et que cette intervention, qui était réclamée depuis longtemps par ce dernier, a pu être programmée et inscrite au budget 2012.

Il précise également, que le tuyau neuf mis en place a été raccordé au tuyau existant de l'habitation Bel et qu'un regard sera mis en place, afin de raccorder le réseau qui dessert l'habitation de M. Lowe, Phil.

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement et l'éventuel remplacement du tuyau de l'habitation de ce dernier, il rappelle (*que c'est la première fois en presque 20 ans de mandat, qu'on nous informe des difficultés d'alimentation de cette habitation en période de gel*).

Il indique que maintenant que nous en sommes informés, il y a donc lieu d'envisager ces travaux sur l'exercice budgétaire 2013 et leur réalisation lors des travaux de raccordement de « **la source sesquiasse** » à Rosis, au printemps prochain. Je rappelle que nous sommes intervenus en 2012, pour réparer les dégâts causés par le gel en divers lieux de la commune, notamment à Douch et à Cours le haut.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à programmer et à financer ces travaux qui seront réalisés par les soins de la municipalité compte tenu que ce type d'intervention ne bénéficie d'aucune subvention et qu'il devra être autofinancé sur le Budget Communal de l'eau.

Il propose donc aux membres du Conseil de bien vouloir en débattre et de l'autoriser à prélever les crédits nécessaires au **budget 2013** une fois connu les devis des fournitures de matériel.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte des informations du Maire et émet un avis favorable au financement des travaux d'adduction en eau potable.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention: /

## 7 - DECRET DE CLASSEMENT DU LABEL - « PARC NATUREL REGIONAL DU HT LANGUEDOC »

Monsieur le Maire a le plaisir d'informer les membres du Conseil de la publication au Journal Officiel du 13/12/2012 du Décret de classement n° 2012-1390 du 11 décembre 2012.

Il précise que ce décret renouvelle pour 12 ans le label Parc naturel régional pour le Haut Languedoc et que dans le cadre du renouvellement du label et l'extension du territoire qui intègre de nouvelles communes qui ont été incorporées dans de nouveaux secteurs d'actions,

Il indique qu'il vient d'être mandaté par le Bureau Syndical du parc, comme délégué du nouveau secteur « **Espinouse** » dans lequel figurent les communes de **Castanet le Haut - Cambon et Salvergues - Fraïsse sur Agoût - La Salvétat sur Agoût - Le Soulié - Rosis et Saint Julien d'Olargues** pour organiser ensemble des manifestations liées au renouvellement du Label et aux 40 ans du Parc.

L'élection pour le renouvellement des membres du bureau et l'élection des délégués du « secteur Hérault » du Parc aura lieu **le 19 février 2013 à 16 h00** à la salle polyvalente de St Etienne d'Albagnan.

Il indique que le Conseil syndical du PNR donc été décidé de célébrer particulièrement l'année 2013 et de profiter de cet évènement pour faire connaître la nouvelle charte du Parc aux habitants et d'organiser ensemble, « **une manifestation phare** » par secteur (12 secteurs) en lien avec les réunions de secteur pour l'appui aux manifestations.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre acte de ces informations.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 9 - ANDABRE – AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR LA RESTAURATION DU PONT VIEUX D'ANDABRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'entretien qu'il vient d'avoir avec Mr Chapal, architecte en charge de la maîtrise d'œuvre du dossier de restauration du Pont vieux d'Andabre.

Il indique qu'après examen des aides financières obtenues pour ce projet, il s'avère que nous pouvons engager les deux premières tranches de travaux sur les trois tranches initialement programmées. En conséquence le dossier des appels d'offres sera publié courant mars 2013 pour une ouverture des plis en avril 2013.

Il précise que le montant des deux premières tranches de restauration, concerne **la partie centrale** du pont pour un montant de **112 876,25 € HT** et **la partie « Est »**, pour un montant de **68 561,87 € HT**,

soit un montant total **HT** de = **187 876,25 €**

**TVA 19,6%** = **29 123,75 €**

**Total TTC** = **217 000,00 €**

Il précise que pour parvenir à financer la totalité du projet dont le montant s'élève à **57 575,12€**, nous solliciterons la communauté de communes dans le cadre des fonds de concours pour un montant de **28 787,56 €**

Il indique qu'il y a lieu, d'ores et déjà, d'adresser le dossier de la **3<sup>ème</sup> et dernière tranche**, qui concerne la partie « Ouest », et les abords du pont, pour solliciter auprès de nos partenaires institutionnels les aides nécessaires à la réalisation finale de cet ouvrage d'art pour un montant de **70 540 € 00 HT**.

Il indique également, que la présence de poteaux téléphoniques et électriques entachent l'esthétique de cet ouvrage d'art et perturbent la perception du pont et de son environnement et qu'il y a lieu d'envisager la dissimulation de ces réseaux secs qui pourraient être éventuellement enfouis dans une tranchée dans l'axe du pont. A défaut, d'envisager de dévier ces réseaux via le pont d'Andabre situé sur la RD 922.

Il proposera donc à l'architecte d'envisager la réservation de fourreaux pour dissimuler les réseaux électriques, l'éclairage public et le téléphone.

Il précise toutefois, que l'alimentation, en eau potable qui alimente l'habitation Fauvet, est déjà enfouie en bordure du pont et qu'il y aurait lieu lors de ces travaux de protéger la conduite contre le gel.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ses propositions et l'autorisations d'adresser le dossier de la 3eme tranche de travaux pour obtenir les aides nécessaires pour terminer la restauration de cet ouvrage d'art.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire et l'autorise à solliciter les aides nécessaires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> et dernière tranche.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 10 – CCMHL - MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX – COMPLEMENTS D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc vient de commander au CPIE du Haut Languedoc, une étude définition concernant des aménagements complémentaires pour les lieux d'accueil pédagogiques notamment « la Maison du Mouflon et du Caroux » pour ce qui concerne notre commune.

Il indique que le projet propose les aménagements suivants :

- L'amélioration de la signalisation, pour une meilleure visibilité du bâtiment par la fabrication de panneaux à installer sur le bâtiment,
- la création d'une table pédagogique « jeu d'empreintes » permettant de faire le lien entre des espèces animales du Caroux et leurs empreintes. Les visiteurs pourront faire le lien en appuyant sur 2 boutons simultanément un voyant s'éclairera si la réponse est bonne. 8 espèces mouflon, chevreuil, genette, écureuil, aigle royal, vautour fauve, sanglier et renard.
- Une journée de formation pour connaissances des espèces, paysages, réglementation...) pour la personne chargée de l'accueil (réalisée par le CPIE, l'ONCFS...)

Il indique que le montant de la dépense de ce projet s'élève à près de 4 000€ et sera supporté par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis sur le projet, qui sera prochainement présenté par la commission tourisme et en cas de validation, un dossier de demande de subvention sera établi et ensuite proposé pour inscription au budget 2013 ;

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

## 11- CCMHL - FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES ORDURES MENAGERES ET SPANC

### ORDURES MENAGERES

Le montant de la redevance 2013 est fixé à **164 €30** soit une augmentation de **1,90%** pour suivre l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Fixation du montant de la redevance du **SPANC 2013**

### Concernant les installations existantes

- La 1<sup>ère</sup> année, date du contrôle : **90 € HT**
- La 4<sup>ème</sup> année : **20 € HT**
  - Contrôle préalable à la vente : **55 € HT**

### Concernant les habitations neuves

- Contrôle de conception et d'implantation (instruction du permis de construire) : **150 € HT**
- Contrôle à la réalisation (avant remblais) : **60 € HT**

**Pour info et avis des membres du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

## **12- CPIE – ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEILD'ADMINISTRATION «COLLEGE ASSOC & PARTICULIERS »**

Monsieur informe les membres du Conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 il siègera au Conseil d'administration du **C P I E** (Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut Languedoc) en qualité de membre du **Collège des Associations et Particuliers** où il vient d'être élu.

Il indique que la Présidente en titre du **CPIE** est **Madame DARRE GOMEZ**, directrice de l'usine d'embouteillage d'eau de la Salvetat, et la directrice Madame **Cécile FIERDEPIED**.

**Pour info des membres du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

## **13 - PRESENTATION DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE A LA POPULATION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, les dates de **présentation des vœux de la municipalité** :

- à **Andabre**, « **salle polyvalente** », **le vendredi 25 janvier à 18H30** « **apéritif dînatoire** » pour les administrés de la **1<sup>ère</sup> section**. (Andabre - La Gineste - Compeyre - Cours -- Sénas - le Tourrel - le Cros).
- à **Douch**, « **refuge Marcel Cèbe** », **le samedi 26 janvier 2012 15h00** « **goûter festif** » pour les administrés de la **2<sup>ème</sup> section**. (Les Cambauts-Madale-Rosis-les Avels-Rogainard-Le Gioulet- La Matte- la Fage-Le Cabaret- Perpignan de la Grave –Douch).

**Pour info des membres du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

## **14 - PRESENTATION DES VŒUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE HT LANG.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la présentation des vœux de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc aura lieu :

**Le vendredi 18 janvier 2013 à 18h00 à CAMBON ET SALVERGUES**

## **15 - BULLETIN MUNICIPAL N° 9 – années 2012 /2013**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le nouveau Bulletin Municipal paraîtra courant Janvier 2013

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 10 contre : / abstention : /

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.  
Tous les points de la séance ont été adoptés à l'unanimité.***



web



**Jacques MENDES**  
Maire de ROSIS  
Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)  
Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)  
Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19  
site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

